



L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	08/02/2025
Date d’Affichage	08/02/2025
Nombre de Conseillers en exercice	14
Présents	8
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.

Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Michel LBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT, Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

N°011-2025

Validation du devis GEOMAT pour le secteur de la Croix aux Morts

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GEOMAT pour le secteur de la Croix aux Morts.

Lors de l'étude du dossier en bureau municipal, il est suggéré de partager les frais à 50 % entre Monsieur et Madame PETITPAS Didier et la Commune.

Les frais comprennent les frais de GEOMAT et les frais d'actes du Notaire.

L'entreprise GEOMAT propose un devis de 1 290.00 € HT ainsi que les frais d'acte. Le bureau municipal propose que Monsieur et Madame PETITPAS prennent 50 % du coût de l'opération.

Monsieur Didier PETITPAS ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise GEOMAT pour le secteur de la Croix aux Morts et de mettre ces dépenses en investissement à l'opération n°130 Aménagement de l'Avenue de Bretagne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le